

**PROVINCE DE LUXEMBOURG – ARRONDISSEMENT DE MARCHE EN FAMENNE
COMMUNE DE NASSOGNE**

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune, a été extrait ce qui suit :

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2016

PRESENTS :

Marc Quiryren,	Bourgmestre – Président
Marcel David, André Blaise, Ghislaine Rondeaux, Marie-Alice Pikel,	Echevins ;
Florence Arrestier,	Présidente du CPAS
Vincent Peremans, Michaël Heinen, Philippe Lefèbvre, Christine Breda,	
Véronique Burnotte, Vinciane Choque, Camille Questiaux, Théo Gérard,	
Bruno Huberty, Marie Terwagne, Brigitte Olivier	Conseillers ;
Charles Quiryren	Directeur général

OBJET : Motion pour le maintien des heures d'ouverture du bureau de poste de Nassogne.

Bpost prévoit de modifier les heures d'ouverture du bureau de notre commune, de 9h30 à 12h les lundi, mercredi et vendredi et de 9h30' à 12h30' et de 14h à 18h les mardi et jeudi. Auparavant, les heures d'ouverture étaient du lundi au vendredi de 9h30' à 12h30' et de 13h45' à 17h les lundi, mercredi et vendredi et de 13h45' à 18h les mardi et jeudi.

Cela correspond à 20h30' d'ouverture hebdomadaire au lieu de 33h45' précédemment ; soit une diminution de près 40 % du service rendu !

La fermeture des lundi, mercredi et vendredi après-midi pénaliseraient lourdement outre les habitants de la commune, également les entreprises et l'administration communale dans l'organisation de ses envois.

Vu que c'est le seul bureau de poste de la commune, de nombreuses entreprises et/ou administrations (entre autres) n'auront même plus l'opportunité de déposer leurs envois recommandés en fin d'après-midi.

L'impact de ces fermetures sur la population (particulièrement préjudiciable pour les personnes âgées et/ou ne disposant pas de moyens de locomotion), cet accès limité à un service public de proximité (si on peut encore appeler cela un service public) aura également un impact non négligeable sur la vie économique de la commune.

Cette décision va contraindre de nombreux concitoyens à se déplacer au bureau de Marche ou de Rochefort pour effectuer leurs opérations

Une telle décision serait un très mauvais coup porté au service public dans notre territoire rural, privant les usagers de services indispensables. Elle aurait un impact économique lourd, avec une baisse d'activité à prévoir pour les commerçants alentour.

Ce bureau de poste est nécessaire pour les personnes n'ayant pas de moyen de transport. Les bureaux de poste les plus proches à Rochefort et à Marche-en-Famenne, sont situés à plus de 15 km de Nassogne. Cela correspond à un temps de trajet de plus de vingt minutes pour de nombreux concitoyens nassognards.

Le risque serait la transformation à court terme du bureau en halte postale alors que notre commune doit garder un bureau de poste moderne et compétitif, apportant un service de qualité à la population et offrant des conditions de travail décentes à ses employés.

C'est pourquoi nous disons NON à la réduction des heures d'ouverture et donc de l'activité qui sera à terme un argument pour opérer la fermeture du bureau de poste. Nous demandons au groupe Bpost de suspendre son projet.

Nous appelons également tous les habitants de Nassogne à faire entendre leur détermination à garder ce service public au cœur de notre territoire rural, territoire qui ne cesse d'être attaqué et délaissé au profit des centres urbains voisins.

En fonction de ces informations communiquées par le bourgmestre, le Conseil communal réuni le 28 avril 2016 a adopté, à l'unanimité, la motion suivante :

